



DFD-YD/ETD (2024) 101

Strasbourg, 15 avril 2024

Réunion consultative

Améliorer l'accessibilité des Centres européens de la jeunesse et des activités du programme Jeunesse du Conseil de l'Europe

Centre européen de la jeunesse, Strasbourg

19-21 juin 2024

APPEL À CANDIDATURE D'EXPERT·ES

Date limite d'inscription : 1 mai 2024, 23:59 CET

LE CONTEXTE DE L'ACTIVITE

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a de solides antécédents en matière de soutien au travail des réseaux et fédérations européens de jeunes en situation de handicap, notamment par le biais de sessions d'étude dans les Centres européens de la jeunesse, de cofinancement d'activités par le Fonds européen pour la jeunesse et de soutien aux organisations de la société civile dirigées par des jeunes qui œuvrent pour l'égalité et l'autonomie de vie. Les organisations de jeunesse qui défendent les droits des jeunes en situation de handicap sont régulièrement représentées au sein du Conseil consultatif sur la jeunesse et, par conséquent, dans le processus décisionnel cogéré du secteur de la jeunesse. Cela se reflète également dans la décision du Conseil mixte sur la jeunesse d'avoir un·e [rapporteur sur les droits des personnes handicapées](#) pour soutenir et suivre les développements dans ce domaine.

Les Centres européens de la jeunesse de Budapest et de Strasbourg sont des établissements d'éducation du Conseil de l'Europe et des instruments de participation des jeunes à la construction de l'Europe. Ils accueillent la plupart des activités du programme « Jeunesse pour la démocratie » et sont ou aspirent à être des centres d'excellence et d'innovation pour les activités éducatives non formelles ayant une dimension interculturelle. En tant que lieu d'activités dédiées à l'éducation à la citoyenneté, aux droits humains et à la participation démocratique des jeunes, ils doivent être des espaces sûrs et accessibles pour tous les jeunes qui souhaitent prendre part à leurs activités.

La question de l'accessibilité des centres et des activités qu'ils accueillent est présent depuis leur création. L'accessibilité a notamment été au cœur des rénovations importantes des centres de Budapest (2005) et de Strasbourg (2008).

Les conditions logistiques et environnementales des centres de jeunesse jouent un rôle important dans l'accessibilité des activités, mais d'autres facteurs sont tout aussi importants. Il s'agit notamment des attitudes de toutes les personnes impliquées dans les activités et de la manière dont les activités sont conçues et mises en œuvre (contenu, approche, formats).

La question de l'accessibilité a été abordée dans les ressources pédagogiques développées par le Service de la jeunesse, notamment dans le [Manuel sur la promotion de l'accessibilité du programme de formation et d'éducation](#) et les [Normes de qualité pour les activités d'éducation et de formation du Service de la jeunesse](#). Le validisme, en tant que défi aux droits humains, est abordée dans "[Repères](#)", le [Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes](#). Ce manuel sert de ressource pour les éducateurs·rices et les formateurs·rices et comprend des activités pratiques et des informations générales sur le handicap.

Ces dernières années, le programme d'activités des Centres européens de la jeunesse a inclus des activités visant à renforcer la participation des jeunes sourd·es, sourd·es-aveugles, malentendant·es et malvoyant·es, ainsi que des jeunes ayant des problèmes de mobilité ou des handicaps cognitifs ou intellectuels. Ces jeunes prennent souvent l'initiative d'organiser et d'animer les activités. Cela est bénéfique à la fois pour le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe et pour les jeunes eux-mêmes.

Cependant, l'accessibilité et l'inclusivité ne sont pas encore suffisamment appliquées dans l'ensemble du programme, que ce soit par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe ou par les différentes parties prenantes impliquées dans les activités. L'accessibilité effective et l'égalité réelle d'accès à tous les droits humains dans le contexte du programme jeunesse du Conseil de l'Europe requièrent une attention permanente et une action spécifique sur les politiques et les pratiques éducatives.

Dans ce contexte, et pour favoriser la participation et l'inclusion actives et effectives des jeunes en situation de handicap, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a lancé un projet visant à améliorer l'accessibilité de ses installations, de ses services, de ses activités, de ses publications et de ses ressources d'information. Ce projet comprend des mesures visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité des deux Centres européens de la jeunesse et des ressources de communication et d'éducation du Service de la jeunesse. En outre, le Service de la jeunesse organisera une réunion consultative sur l'accessibilité des Centres européens de la jeunesse et les activités du programme jeunesse du Conseil de l'Europe.

À PROPOS DE LA REUNION CONSULTATIVE

La réunion consultative rassemblera un groupe interdisciplinaire d'expert·es ayant une expérience concrète des défis, des préoccupations et des besoins des jeunes en situation de handicap en matière d'accessibilité. L'objectif est de parvenir à une compréhension globale de ces questions et de leurs implications pour les Centres européens de la jeunesse et le programme jeunesse du Conseil de l'Europe, en vue de convenir d'un plan d'amélioration de l'accessibilité.

Objectifs de la réunion

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- réfléchir ensemble aux besoins des jeunes en situation de handicap et aux défis qu'elles et ils peuvent rencontrer lors de leur engagement auprès du programme jeunesse du Conseil de l'Europe et des Centres européens de jeunesse, que ce soit dans le contexte de la participation à des activités (y compris des activités en ligne ou hybrides), dans le contexte de l'utilisation de publications ou de sites web, ou dans tout autre contexte du Service de la jeunesse;
- faire des propositions pour garantir des environnements et des conditions plus inclusifs, plus favorables et plus accessibles à la participation intégrale et active des jeunes en situation de handicap aux activités des Centres européens de la jeunesse;
- identifier des mesures politiques et des actions pour améliorer et promouvoir l'égalité d'accès aux droits des jeunes en situation de handicap dans le programme jeunesse du Conseil de l'Europe et dans les activités plus larges du secteur européen de la jeunesse.

La réunion permettra de :

- identifier les besoins et les défis des jeunes en situation de handicap dans l'accès au et l'utilisation du programme jeunesse du Conseil de l'Europe;
- examiner le langage et la terminologie inclusifs et leur rôle dans le soutien à l'inclusion et l'égalité;
- évaluer les obstacles existants à la participation aux activités (en personne et en ligne) et explorer les outils ou les mesures permettant de les surmonter (par exemple des dispositifs technologiques d'assistance/applications à des fins d'apprentissage, interprétation, sous-titrage, traduction, médias accessibles, équipement, système de boucle, etc.);
- évaluer les obstacles existants à l'accès aux publications et aux sites web et identifier les outils ou les mesures permettant de les surmonter (traduction, logiciels, contenu numérique accessible, équipement, etc.) ;

- examiner les recommandations de [la réunion consultative sur l'inclusion des jeunes handicapés dans les activités de jeunesse du Conseil de l'Europe](#) et les mettre à jour si nécessaire ;
- discuter du contenu potentiel d'un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité du programme d'activités du service de la jeunesse.

La réunion examinera les pratiques et les normes existantes et prendra en compte les résultats et les recommandations des études menées sur l'accessibilité des installations, des services, des activités, des publications et des ressources d'information en ligne du Service de la Jeunesse.

PARTICIPANT·ES

La réunion consultative rassemblera environ 30 expert·es représentant un large éventail de parties prenantes engagées avec/représentant des jeunes en situation de handicap ou travaillant sur l'accessibilité des programmes et activités pour la jeunesse, notamment

- des organisations de jeunesse et de la société civile qui travaillent avec les jeunes en situation de handicap ou qui défendent leurs droits ;
- des organisations de jeunesse et de la société civile qui mettent en œuvre des programmes, des recherches sur l'accessibilité et l'inclusion, ou dans des domaines connexes ;
- des représentant·es des organes statutaires du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- des prestataires de services et les éducateurs et les éducatrices activement engagé·es dans le travail du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et impliqué·es dans les activités et les services fournis par les Centres européens de jeunesse.

INFORMATIONS PRATIQUES ET FINANCIÈRES

La réunion débutera **le mercredi 19 juin à 9h30** et se terminera **le vendredi 21 juin 2024 à 13h00**. Un programme détaillé est en cours de préparation et sera envoyé aux participant·es de la réunion en temps voulu.

Les frais de voyage et de visa pour accéder à Strasbourg seront remboursés selon les règles du Conseil de l'Europe pour les voyages d'expert·es.

Le logement et la nourriture pour le séminaire seront fournis et payés par le Conseil de l'Europe au Centre européen de la jeunesse.

Le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg est accessible aux personnes en situation de handicap et peut prendre des mesures supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des participant·es à cet égard. Veuillez fournir toutes les informations nécessaires dans votre formulaire d'inscription.

Les langues de travail de la réunion seront **l'anglais, le français et la langue des signes internationale**, avec interprétation simultanée.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour exprimer votre intérêt à participer à la réunion consultative, veuillez remplir le formulaire d'inscription en ligne au plus tard **le mercredi, 1 mai 2024, 23:59 CET.**

Le secrétariat du Conseil de l'Europe peut présélectionner et classer les participant·es par ordre de priorité afin de respecter les ressources financières disponibles, d'assurer la diversité et la représentation des différentes parties prenantes et domaines d'expertise ainsi que la représentativité géographique de l'ensemble du groupe.

Le Conseil de l'Europe accueille favorablement les candidatures qui répondent au profil spécifique des activités, sans distinction de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou sociale, de handicap, de religion ou de convictions.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez besoin de plus d'informations sur la réunion ou d'une assistance technique pour le formulaire d'inscription téléchargé sur la plateforme du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, veuillez contacter : eyc.programme@coe.int